RAPPORT ANNUEL

2023 2024



Centre
de services scolaire
des Samares

Québec

Mot de la direction générale

Je vous présente notre rapport annuel pour l'année scolaire 2023-2024. Ce document reflète l'engagement remarquable de nos employé·es et des membres de notre conseil d'administration envers notre mission éducative.

Plan d'engagement vers la réussite

Cette année a été marquée par le lancement de notre Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR). Celui-ci est ancré dans nos valeurs d'engagement, de cohérence et d'innovation et est le fruit d'une vaste consultation qui a été menée auprès de nos partenaires, de membres de notre personnel et d'élèves. Il traduit donc les priorités de notre communauté éducative et est en phase avec les réalités propres à chacun de nos milieux. Dans les pages qui suivent, vous découvrirez les premiers pas et les avancées de ce plan pour l'année 2023-2024.

Ce rapport met également en lumière les plans de lutte contre l'intimidation et la violence qui sont déployés dans chacun de nos établissements, de même que les réalisations et les projets mis de l'avant par nos services.

Gestion de la croissance et des ressources humaines

L'année scolaire 2023-2024 se caractérise aussi par une hausse notable de notre clientèle, qui continuera de s'accroître dans les années à venir. Plusieurs projets d'agrandissement et de construction d'écoles sont en cours, ou sur le point de débuter, afin d'augmenter notre capacité d'accueil dans certains de nos milieux. Parallèlement, nous avons intensifié nos démarches d'attraction, de recrutement et de rétention des talents, et ce, afin d'assurer la qualité et la continuité des services offerts à nos élèves.

Unis et tournés vers l'avenir

La créativité, le dévouement et le professionnalisme de chacun de nos employé·es sont les fondements de nos succès collectifs. Ensemble, nous demeurons engagés à innover et à nous investir pleinement dans notre mission, qui est offrir des services de qualité et des parcours différenciés aux élèves, en vue d'instruire, de socialiser et de qualifier le plus grand nombre d'entre eux.

Je vous souhaite une bonne lecture!



Nancy Lapointe
Directrice générale

Mot de la présidence du conseil d'administration

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de notre Centre de services scolaire pour l'année 2023-2024. Vous découvrirez, à travers ce rapport, les initiatives qui ont été déployées dans nos milieux dans le but de soutenir notre mission éducative et de contribuer à l'atteinte des objectifs de notre Plan d'engagement vers la réussite.

Cette année encore, notre conseil d'administration a veillé à la bonne gouvernance de notre organisation. Il s'est aussi assuré que les activités et décisions soient alignées sur les priorités stratégiques et qu'elles visent à adapter et enrichir nos services afin de répondre aux besoins de chaque élève.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers mes collègues membres du conseil d'administration ainsi qu'à l'ensemble des employé·es du Centre pour leur dévouement et leur travail remarquable.

Bonne lecture!



Marie-Lou Racine

Présidente du conseil d'administration

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire 5

1.1. Le Centre de services scolaire des Samares en bref 5

1.2. Faits saillants 5

1.3. Services éducatifs et autres services 9

2. Gouvernance du Centre de services scolaire 11

2.1. Conseil d'administration 11

2.2. Autres comités de gouvernance 12

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration 13

2.4. Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 14

3. Résultats 15

3.1. Plan d'engagement vers la réussite 15

3.1.1. Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 15

3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation 19

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence 21

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire 21

3.2.2. Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire 24

3.3. Procédure d'examen des plaintes 25

4. Utilisation des ressources 26

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire 26

4.2. Ressources financières 29

4.3. Gestion et contrôle des effectifs 30

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus 31

4.5. Ressources matérielles et informationnelles 31

4.5.1. Ressources matérielles 31

4.5.2. Ressources informationnelles 32

5. Annexe du rapport annuel 33

5.1. Rapport d'activités du Comité de parents 33



1 Présentation du Centre de services scolaire

1.1. Le Centre de services scolaire des Samares en bref

Le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) compte 54 écoles primaires (73 établissements), 10 écoles secondaires, une école spécialisée et 14 centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes. Ces établissements accueillent un peu plus de 34 000 élèves, jeunes et adultes.

Le Centre emploie près de 5 500 personnes et offre des services éducatifs dans quatre municipalités régionales de comté (MRC) du territoire de Lanaudière, soit les MRC de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm.

1.2. Faits saillants

Services éducatifs

- Mise en place des carrefours d'accueil et de soutien linguistique;
- Dépôt du cadre de référence Premières nations et Inuits;
- Dépôt du cadre d'organisation des services complémentaires;
- Tenue d'un camp pré-rentrée/parcours d'insertion professionnelle;
- Création d'un site sur l'évaluation des élèves;
- Lancement des trousses culturelles;
- Mise en priorité, en collaboration avec le BAC-I, de la révision des processus Soutien à l'inclusion et Classement, et contribution importante au processus Accueil des nouveaux enseignant·es;
- Déploiement des apprentissages durables dans les milieux;
- Déploiement de la formation Interventions thérapeutiques lors de conduites agressives;
- Déploiement d'une offre de service en travail social;
- Accompagnement au développement des conseiller·ères pédagogiques;
- Mise en place d'un nouveau système de soutien aux élèves intégré·es, codé·es ou non, au régulier par les coordonnateurs·trices du service;
- Amélioration de l'offre de service aux équipes-écoles en lien avec la formation Climat scolaire positif, prévention de la violence et de l'intimidation;
- Participation à différentes tables communautaires ou avec les partenaires des autres réseaux;
- Traitement de 167 demandes d'accompagnement faites par les écoles, soit 97 demandes d'approches collaboratives, 70 en lien avec les projets éducatifs et 29 concernant le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Service du secrétariat général et des communications

- Application de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;
- Accompagnement auprès du conseil d'administration;
- Application des lois et préservation des intérêts juridiques du CSSS;
- Rédaction et diffusion des avis publics et de consultation;
- Organisation d'événements médiatiques et protocolaires;
- Coordination des communications internes et externes;
- Gestion des demandes d'accès à l'information;
- Relations avec les médias;
- Traitement des demandes de relevés des apprentissages, bulletins et autres documents.

Centre multiservice des Samares

- Nombres de personnes admises : 3 202 en formation professionnelle (FP), 3 003 en formation générale des adultes (FGA) et 949 en formation générale des adultes (à distance);
- 1 331 diplomations et qualifications : 1 182 en formation professionnelle (DEP, ASP et AEP) et 149 en formation générale des adultes (DES et CFMS);
- Mise en œuvre de l'Offensive formation en construction : déploiement de trois nouvelles formations afin d'offrir des attestations d'études professionnelles pour les programmes Charpenterie-menuiserie, Conduite d'engins de chantier et Ferblanterie. Près de 200 élèves ont été admis;
- Première édition du colloque « Je partage et j'apprends! », occasion unique de réunir l'ensemble des acteurs·trices de la formation professionnelle et générale des adultes afin de travailler sur un objectif commun : la réussite éducative. Près de 160 personnes étaient présentes;
- Mise en place d'un projet d'échanges grâce à un partenariat entre l'École hôtelière de Lanaudière (EHL), l'Association Québec-France Lanaudière et le Lycée Saint-Exupéry-de-Bellegarde en France, en collaboration avec l'Association Ain-Québec. À l'automne 2024, sept étudiant·es français·es et deux professeur·es sont venus à l'EHL pour apprendre sur nos méthodes de travail, découvrir les produits typiques du Québec et visiter des producteurs et transformateurs locaux;
- Les élèves du DEP en coiffure ont été lauréates régionales du Défi OSEntreprendre Lanaudière, catégorie Formation professionnelle et Éducation des adultes, grâce à leur projet « Éclats de solidarité »;
- Mise en place d'une structure participative d'amélioration continue (14 comités de travail) afin de réévaluer les pratiques et remettre en question les façons de faire, et ce, afin d'assurer une offre de formations et de services optimale;
- Obtention de la carte d'enseignement permanente pour le programme de spécialisation professionnelle Soudage haute-pression;
- Déploiement du projet éducatif 2023-2027.

Service de l’organisation scolaire et du transport

Suite au lancement d’un appel d'offres au cours de l’année 2023-2024, le CSSS a pu réduire les interruptions de service liées à la pénurie de conducteurs·trices grâce à l’ajout de deux nouveaux transporteurs et huit autobus suppléants.

Clientèle officielle au 30 septembre 2023

Secteur des jeunes

- Passe-partout : 358 élèves
- Maternelle 4 ans : 211 élèves (incluant les 13 élèves de 4 ans à demi temps)
- Maternelle 5 ans : 2 512 élèves
- Primaire : 14 255 élèves
- Secondaire : 9 439 élèves (incluant les 59 élèves en concomitance)

Secteur des adultes

- Formation professionnelle : 3 202 élèves
- Formation générale des adultes : 3 003 élèves
- Formation générale des adultes (à distance) : 949 élèves

Total : 33 929 élèves

Transport scolaire

- 22 253 élèves transportés matin et soir
- Flotte de 382 véhicules, soit 234 autobus, 23 minibus, 11 minibus adaptés et 114 berlines
- 50 040 km parcourus par jour

Service des technologies de l’information

Le Service des technologies de l’information (STI) a poursuivi ses travaux dans le cadre du programme de consolidation des centres de traitement de l’information (PCCTI). La zone d’accueil nécessaire à l’hébergement des charges de travail a été mise en place chez notre fournisseur de services infonuagiques.

Le STI a continué d’accroître l’accessibilité des élèves aux solutions technologiques, notamment en permettant l’utilisation de logiciels spécialisés tels que Lexibar sur l’ensemble des postes de travail.

Enfin, l’adoption de la Politique d’utilisation des technologies de l’information et de la Politique sur la sécurité de l’information, ainsi que la mise en application de cinq nouvelles directives en matière de sécurité de l’information ont permis au CSSS de se doter d’outils d’encadrement qui assurent une utilisation plus sécuritaire de ses actifs informationnels.

Service des ressources financières

- Dans un contexte de croissance, le Service des ressources financières (SRF) a poursuivi son virage technologique en intégrant des processus administratifs numériques. Cette nouvelle approche permet d’augmenter notre efficacité en éliminant le papier et en assurant un meilleur suivi par les établissements et le SRF. Voici quelques exemples de processus administratifs améliorés ou en cours d’amélioration :
  - Gratuité pour le 3e enfant;
  - Comptes en recouvrement;
  - Création de fournisseurs;
  - Facturation auprès de la clientèle externe.

- Toujours dans un contexte de croissance et dans une optique d'intégration du personnel, le SRF met l'accent sur l'importance d'offrir un calendrier de formations diversifiées à l'arrivée de notre nouveau personnel administratif, qu'il provienne des établissements ou des services.
- Dans une perspective de développement professionnel, le SRF propose également des formations à son personnel pour assurer une maîtrise des applications utilisées, comme la suite Office 365. De plus, chaque année, l'équipe du SRF visite un établissement afin d'avoir une meilleure compréhension du milieu scolaire.
- L'outil budgétaire des établissements primaires et secondaires a été révisé pour assurer un meilleur suivi et pour permettre aux directions d'école d'avoir toutes les informations budgétaires nécessaires en temps opportun.

Service des ressources humaines

- Implantation d'un système automatisé pour la gestion des candidatures externes;
- Mise en œuvre, en collaboration avec les services éducatifs, de nouvelles stratégies visant à attirer et fidéliser le personnel enseignant et à améliorer l'intégration des nouveaux enseignant·es non détenteurs·trices de brevets (camp pré-rentrée);
- Mise en œuvre d'un parcours d'insertion et de développement des compétences des directions d'établissement (0-2 ans);
- Mise en œuvre d'un projet de Marque employeur, en collaboration avec le Service du secrétariat général et des communications, afin d'améliorer l'expérience employé·e;
- Poursuite de la révision de nos méthodes et façons de faire dans le cadre du processus d'amélioration continue de l'organisation afin d'être plus efficient et agile;
- Tenue de la première journée exclusive d'embauche d'enseignant·es mobilisant l'ensemble des directions d'établissement et l'équipe des ressources humaines, de la dotation à l'insertion professionnelle, en passant par les relations de travail et la paie;
- Organisation de foires de l'emploi sur le territoire du CSSS et participation à plusieurs salons de l'emploi (Lanaudière, Mauricie et Montréal).

Service des ressources matérielles

- Révision annuelle des projections du nombre d'élèves par rapport à la capacité d'accueil;
- Amélioration de la page « Nos chantiers » du site Internet du CSS;
- Près de 30 millions de dollars investis en maintien d'actifs dans nos établissements;
- Projets 2023-2024 :
  - Début de la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marcelline-de-Kildare;
  - Livraison de la nouvelle école des Sentiers, à Notre-Dame-des-Prairies;
  - Réalisation d'une vidéo sur la construction de cette école;
  - Fin des travaux d'agrandissement de l'école primaire de la Source d'Autray, à Lanoraie, et début des travaux de rénovation dans l'ancien bâtiment;
  - Lancement de l'appel d'offre pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Lin-Laurentides;
  - Début des travaux d'agrandissement de l'école Notre-Dame, à Saint-Roch-de-l'Achigan;
  - Lancement de l'appel d'offre pour l'agrandissement de l'école primaire Sainte-Bernadette, à Notre-Dame-de-Lourdes;
- Avancement du dossier d'opportunité pour la construction d'une école secondaire à Saint-Lin-des-Laurentides;

- Préparation des plans et devis pour d'éventuels appels d'offres de construction :
  - Nouvelle école primaire à Saint-Charles-Borromée;
  - Nouvelle école primaire à Joliette;
  - Nouvelle école primaire à Sainte-Julienne;
  - Réaménagement du Centre de formation Montcalm de Saint-Lin-des-Laurentides en école secondaire;
  - Construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Gabriel-de-Brandon, suivie de la démolition des trois écoles actuelles;
- Préparation des plans et devis pour l'installation de classes temporaires;
  - 6 classes à l'école primaire Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Lin-des-Laurentides;
  - 9 classes à l'école primaire de l'Aubier à Saint-Lin-des-Laurentides;
  - 8 classes à l'école primaire du Ruisseau à Saint-Lin-des-Laurentides;
  - 12 classes à l'école secondaire Barthélemy-Joliette à Joliette;
- Dépôt de 21 projets au Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

1.3. Services éducatifs et autres services

Soutien et perfectionnement pour la réussite scolaire

Fort d'un plan d'action clair et ambitieux, les services éducatifs ont mis en œuvre de nombreuses initiatives visant à améliorer la réussite scolaire des élèves, à favoriser l'inclusion et à développer l'expertise des équipes-écoles. Voici certaines de ces initiatives :

- Développement professionnel et expertise :
  - Approfondissement des compétences des conseiller·ères pédagogiques : Grâce à l'expertise de M^{me} Geneviève Carpentier, professeure adjointe au Département de psychopédagogique et d'andragogie et chercheure à l'Université de Montréal, nos conseiller·ères pédagogiques ont acquis de nouvelles compétences en matière d'apprentissages durables, renforçant ainsi leur capacité à accompagner les équipes-écoles;
  - Spécialisation sur des enjeux clés afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos élèves;
  - Développement d'une expertise ciblée sur des chantiers tels que :
    - l'intégration;
    - l'évaluation;
    - les apprentissages durables;
    - l'insertion professionnelle;
    - la mise en place des bulletins modifiés;
    - les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français;
  - Offre de formations multiples aux équipes-écoles;
  - Soutien au développement des approches collaboratives;
- Promotion d'un climat positif et sécuritaire : Nous avons élaboré et déployé dans nos établissements une offre de service qui vise à améliorer le climat scolaire et à les soutenir dans leur plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation;
- Soutien aux élèves en difficulté et leurs familles :
  - Adaptation des services aux besoins spécifiques des élèves : Le soutien aux classes spécialisées a été renforcé et de nouveaux îlots de service ont été ouverts afin de pouvoir rapprocher de leur domicile les élèves ayant des besoins particuliers.

De plus, au cours de cette année, nous avons maintenu notre engagement de toujours faire une analyse réflexive de nos actions et de notre posture de service afin de nous assurer d'offrir un bon soutien aux établissements.

Nous avons également continué de développer nos liens avec nos partenaires de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires, afin de créer un réseau solide pour mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

En parallèle, nous avons activement participé au comité stratégique du CSSS, apportant notre expertise pour trouver des solutions innovantes aux défis engendrés par la forte croissance de notre clientèle.

Toutes ces actions ont été menées dans le respect des orientations de notre plan stratégique et du PEVR, garantissant ainsi la cohérence de nos initiatives.



2 Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1. Conseil d'administration

La gestion des activités du Centre est assurée, notamment, par le conseil d'administration (CA) et la Direction générale. Le rôle du CA consiste à analyser la situation afin d'avoir une compréhension détaillée et approfondie de l'organisation, d'établir des principes, des orientations et des objectifs visant l'amélioration des services éducatifs et la qualification des élèves.

Le CA est composé de 15 personnes aux compétences et profils variés, soit cinq parents membres du comité de parents, cinq membres du personnel et cinq membres provenant de la communauté.

Membres parents

- Marie-Lou Racine, présidente – district 2
- Richard Beausoleil, vice-président – district 4
- Marianne Traversy Aubin – district 1
- Jérémie Beauregard Guérin – district 3
- Nadia Ménard – district 5

Membres du personnel

- Méli-Rose Beaulieu – membre du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS
- Robert Bergevin – direction d'établissement d'enseignement
- Béatrice Bourgeois – membre du personnel enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS
- Stéphany Trudeau – membre du personnel de soutien siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS
- Martine Lavallée – membre du personnel d'encadrement pouvant se prévaloir d'un droit de vote

Membres de la communauté

- Benoît Charlebois – personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Danielle Lambert – personne détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- Paméla Morel – personne âgée de 18 à 35 ans
- *Poste vacant* – personne détenant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- *Poste vacant* – personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Calendrier des séances tenues

- 29 août 2023
- 28 septembre 2023 (extraordinaire)
- 24 octobre 2023
- 30 novembre 2023 (extraordinaire)
- 19 décembre 2023
- 30 janvier 2024
- 8 février 2024 (extraordinaire)
- 14 mars 2024 (extraordinaire)
- 26 mars 2024
- 11 avril 2024 (extraordinaire)
- 14 mai 2024
- 13 juin 2024 (extraordinaire)
- 18 juin 2024
- 25 juin 2024 (extraordinaire)

Réalisations du conseil d'administration

- Demandes au ministère de l'Éducation pour le Plan québécois des infrastructures 2024-2034;
- Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves;
- Choix du fournisseur pour le système informatisé de gestion de candidatures;
- Délégation de pouvoir à la Direction générale pour le choix des fournisseurs des contrats de transport scolaire;
- Choix des professionnel·les pour la construction de l'école primaire à Saint-Gabriel;
- Processus quant aux conclusions et recommandations du Protecteur régional de l'élève;
- Choix du fournisseur pour l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame, à Saint-Roch-de-l'Achigan;
- Adoption de la Politique de sécurité de l'information;
- Planification des besoins d'espaces 2025-2030;
- Choix du fournisseur pour la construction de l'école primaire de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

2.2. Autres comités de gouvernance

Comités du conseil d'administration	
Noms	**Membres**
Comité de gouvernance et d'éthique	• Jonathan Fontaine, directeur général adjoint – volet administratif • Marie-Élène Laperrière, secrétaire générale • Béatrice Bourgeois, administratrice • Benoît Charlebois, administrateur • Marianne Traversey Aubin, administratrice
Comité de vérification	• Nancy Lapointe, directrice générale • Marie-Claude Fredette, directrice du Service des ressources financières • Édith Lapierre, directrice adjointe du Service des ressources financières • Jérémie Beauregard Guérin, administrateur • Danielle Lambert, administratrice • Marie-Lou Racine, administratrice

Comité des ressources humaines	• Claudie Simard, directrice générale adjointe – volet amélioration continue • Delphine Germon, directrice du Service des ressources humaines • Nadia Ménard, administratrice • Paméla Morel, administratrice

Comités du Centre de services scolaire	
Noms	**Membres**
Comité consultatif de gestion	• Directions et directions adjointes d'établissement • Directions de service et, le cas échéant, membres du personnel d'encadrement
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	• 8 parents de ces élèves, désignés par le comité de parents • 2 membres du personnel enseignant • 1 membre du personnel de soutien • 1 membre du personnel professionnel non enseignant • 1 membre des organismes extérieurs • 1 membre des directions d'école • 1 membre de la Direction générale sans droit de vote
Comité consultatif de transport	• Eddy Lajeunesse, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport – représentant de la Direction générale • André La Vallée, régisseur du transport scolaire – représentant du Service de l'organisation scolaire et du transport • Martin St-Pierre Audet, directeur adjoint d'école primaire – représentant des directions d'établissement • Myriam Daigneault, représentante du comité de parents • Stéphany Trudeau, représentante du conseil d'administration • Richard Beausoleil, représentant du conseil d'administration • Marie-Josée Boulard, représentante des établissements d'enseignement privés • Josée Lavaute, représentante du Cégep régional de Lanaudière • Tanya Grenier, représentante des organismes publics de transport en commun
Comité de parents	• 1 représentant·e de chaque école • 1 représentant·e du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les membres du CA sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Ils sont tenus de respecter les normes d'éthique et de déontologie déterminées dans le règlement précité dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du CA ou auprès de tout comité formé par celui-ci, ou auquel ils siègent à titre de membre du CA d'un centre de services scolaire.

Aucune plainte n'a été reçue en 2023-2024 en lien avec les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA.

2.4. Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2023-2024, le CSSS ne répertorie aucun acte répréhensible à divulguer en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Reddition de comptes 2023-2024 *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics*	**Nombre de divulgations ou de communications de renseignements**
• Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
• Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
• Divulgations fondées	0
• Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
1. une contravention à une loi du Québec, une loi fédérale applicable au Québec ou un règlement pris en application d'une telle loi	0
2. un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3. un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4. un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5. le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6. le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	0
• Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3 Résulats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1. Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1 : Favoriser la réussite éducative			
Objectifs	**Indicateurs**	**Cibles 2027**	**Résultats 2023-2024**
Augmenter le taux de diplomation et de qualification de l'ensemble de nos élèves d'ici le 30 juin 2027	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	Taux de diplomation FGJ : de 69,2 % à 75 %	65,8 % Donnée du MEQ
	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	Taux de diplomation FP : de 66,9 % à 74 %	67,2 % Donnée non officielle Lumix
	Taux de réussite des garçons* (indicateur 2 du MEQ)	66,5 %	58,6 % Donnée du MEQ
	Taux de réussite des EHDAA* (indicateur 3 du MEQ)	50,2 %	46,6 % Donnée non officielle Lumix
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4e année du primaire (réseau francophone, public)* (indicateur 4 du MEQ)	67,4 %	54,2 % Donnée non officielle Lumix
	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)* (indicateur 5 du MEQ)	65,6 %	76 % Donnée non officielle Lumix

	Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2e année du secondaire (réseau francophone, public)* (indicateur 6 du MEQ)	49,2 %	45,4 % Donnée non officielle Lumix
	Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier* (indicateur 11 du MEQ)	75 %	N/D Les projets pédagogiques particuliers (PPP) sont en révision cette année, ce qui explique l'absence de données pour 2023-2024.
	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu* (indicateur 12 du MEQ)	100 %	N/D*

Le taux de diplomation 7 ans est de 65,8 %, ce qui représente une baisse par rapport à la cohorte précédente.

Le taux de diplomation des garçons se situe à 58,6 %, en baisse par rapport aux années précédentes.

Le taux de diplomation des EHDAA se situe à 46,6 %, en baisse par rapport aux années précédentes.

Le taux d'élèves ayant obtenu entre 70 % et 100 % à l'épreuve ministérielle de lecture en français niveau 4e année est de 54,2 %, en augmentation de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

Pour l'épreuve de mathématiques de 6e année, le taux se situe à 76 %, en augmentation de 6,7 % par rapport à l'année précédente.

Pour l'épreuve de français écriture de 2e secondaire, ce taux se situe à 45,4 %, lui aussi en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le taux d'obtention d'un diplôme après trois ans en formation professionnelle est de 67,2 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Augmenter la proportion d'élèves du préscolaire et du primaire qui ont une perception positive du climat de sécurité d'ici le 30 juin 2027	Pourcentage d'élèves qui ont une perception positive du climat de sécurité	Maternelle : de 54 % à 100 %	N/D*
		1er et 2e cycles : de 55,6 % à 100 %	N/D*
		3e cycle : de 83,7 % à 100 %	N/D*

* Le déploiement d'une enquête de cette ampleur nécessite un délai de mise en œuvre entre deux prises de mesures. De ce fait, aucune collecte de données concernant les résultats 2023-2024 n'a été effectuée. Il importe toutefois de noter qu'une collecte de données des actions mises en place pour contribuer à l'atteinte des objectifs respectifs est faite sur une base régulière.

Augmenter la proportion d'élèves du secondaire qui ont une perception positive du climat d'appartenance d'ici le 30 juin 2027	Pourcentage d'élèves qui ont une perception positive du climat d'appartenance	1er cycle : de 75,5 % à 100 %	N/D*
		3e à 4e sec. : de 55,7 % à 100 %	N/D*
		5e sec. : de 73,4 % à 100 %	N/D*
Augmenter la proportion d'élèves du secondaire qui ont une perception positive du climat évaluatif d'ici le 30 juin 2027	Pourcentage d'élèves qui ont une perception positive du climat évaluatif	Primaire : de ± 60 % à 100 %	N/D*
		1er à 4e sec. : de ± 63 % à 100 %	N/D*
		5e sec. : de 75,3 % à 100 %	N/D*
		FP : de 33,3 % à 100 %	N/D*

ORIENTATION 2 : Développer une organisation apprenante favorisant la réussite éducative			
Objectifs	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats 2023-2024**
Augmenter l'adéquation entre les besoins liés à la différenciation des pratiques éducatives et le soutien reçu d'ici le 30 juin 2024	Pourcentage des besoins et pourcentage d'adéquation de soutien	Personnel enseignant : de 42 % à 75 %	N/D*
		Personnel des services éducatifs complémentaires et services de garde : de 60,6 % à 75 %	N/D*
Augmenter l'adéquation entre les besoins liés à l'adaptation à la culture du milieu et le soutien reçu, et ce, chez les enseignant·es en insertion professionnelle et ceux ou celles qui ne détiennent pas de brevet	Pourcentage des besoins et pourcentage d'adéquation de soutien	Enseignant·es en insertion professionnelle : de 58,1 % à 70 %	N/D*
		Enseignant·es non détenteurs de brevet : de 55,8 % à 70 %	N/D*

ORIENTATION 2 : Développer une organisation apprenante favorisant la réussite éducative			
Objectifs	**Indicateurs**	**Cibles**	**Résultats 2023-2024**
Augmenter l'adéquation du soutien reçu quant aux besoins liés au bien-être et au développement professionnel	Pourcentage des besoins et pourcentage d'adéquation de soutien	Personnel enseignant : de 58,6 % à 70 %	N/D*
		Personnel des services éducatifs complémentaires et services de garde : de 56,3 % à 70 %	N/D*
		Gestionnaires : de 60 % à 70 %	N/D*
		Personnel administratif et de soutien : de 29,6 % à 40 %	N/D*

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le Comité d'engagement vers la réussite (CERÉ) du CSS des Samares a lancé une vaste collecte de données afin de dresser un portrait de son milieu (forces, zones de vulnérabilité et défis prioritaires) et de déterminer, grâce aux observations effectuées, les nouveaux objectifs et indicateurs du PEVR.

Dans cette visée, le CERÉ s'est associé à M^{me} Geneviève Carpentier, professeure au département de psychopédagogie et d'andragogie de l'Université de Montréal. Celle-ci a mis en place un projet de recherche avec une équipe constituée de chercheur·euses des milieux pratique et universitaire et d'auxiliaires de recherche.

Cette recherche s'articule autour de cinq objectifs spécifiques: 1) documenter le travail du CERÉ du CSS des Samares; 2) documenter la perception de l'environnement socio-pédagogique/socioéducatif, ainsi que l'engagement des élèves des différents secteurs du CSS des Samares; 3) décrire le sentiment d'efficacité personnel en gestion de classe du personnel enseignant; 4) décrire et comprendre la collaboration (perçue et souhaitée) du personnel scolaire (enseignant et non-enseignant); 5) décrire et comprendre la perception de besoins de soutien ainsi que le soutien reçu du personnel scolaire (enseignant et non-enseignant).

3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

ORIENTATION 1 : Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise			
Objectif	**Indicateurs**	**Cibles MEQ**	**Résultats 2023-2024**
1. Accroître la réussite des élèves	**1.** Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire*	75 %	65,8 %
	2. Taux de réussite des garçons*	66,5 %	58,6 %
	3. Taux de réussite des EHDAA*	50,2 %	46,6 %
	4. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4e année du primaire (réseau francophone, public)*	67,4 %	54,2 %
	5. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)*	65,6 %	76 %
	6. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2e année du secondaire (réseau francophone, public)*	49,2 %	45,4 %
	7. Nombre total de classes de maternelle 4 ans	-	13

ORIENTATION 2 : Investir dans la formation professionnelle			
Objectif	**Indicateurs**	**Cible MEQ**	**Résultats 2023-2024**
1. Moderniser et valoriser la formation professionnelle	**1.** Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans*	74 %	67,2 %
	2. Nombre de personnes diplômées additionnelles en formation professionnelle dans les domaines jugés prioritaires	-	N/D

ORIENTATION 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants			
Objectifs	**Indicateurs**	**Cible MEQ**	**Résultats 2023-2024**
2. Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires	**1.** Proportion de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	-	19 %
3. Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	**1.** Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier*	-	N/D
4. Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	**1.** Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu*	-	N/D

*Inclus au *Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Samares*.



3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLES PRIMAIRES			
Ami-Soleil, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Amis-Soleils, des	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Arc-en-Ciel, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Aubier, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Avenir, vers l'	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés	-
Bérard	Aucun événement	Aucun événement	-
Bernèche	Aucun événement	Aucun événement	1
Boutons-d'Or, des	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	-
Brise-Vent, des	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Carrefour-des-Lacs, du	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	2
Christ-Roi	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Dominique-Savio *(Notre-Dame-des-Prairies)*	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Dominique-Savio *(Saint-Esprit)*	Aucun événement	Aucun événement	-
Dusablé	Aucun événement	Aucun événement	-
Eaux-Vives, des	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Emmélie-Caron	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés	-
Envolée, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-

Établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Explorateurs, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Gentiane, de la	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Germain Caron	Aucun événement	Aucun événement	-
Grand-Pré	Aucun événement	Aucun événement	-
Île Saint-Ignace, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Jean-Chrysostôme-Chaussé	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Louis-Joseph-Martel	Aucun événement	Aucun événement	-
Marie-Charlotte	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	1
Maternelle Sainte-Geneviève	Aucun événement	Aucun événement	-
Monseigneur J.-A. Papineau	Aucun événement	Aucun événement	-
Monseigneur Jetté	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame *(Saint-Alexis)*	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame *(Saint-Félix)*	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Notre-Dame *(Saint-Roch)*	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame-de-Fatima	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Notre-Dame-de-la-Merci	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame-de-la-Paix	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Aucun événement	40 et plus événements déclarés	-
Oiseau Bleu, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Panet	Aucun événement	Aucun événement	-
Préambule, du	Aucun événement	Aucun événement	-
Rafales, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Rose-des-Vents	Aucun événement	Aucun événement	-
Ruisseau, du	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Sacré-Cœur-de-Jésus	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Alphonse	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Cœur-de-Marie	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Côme	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Sainte-Anne *(Rawdon)*	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-

Établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Sainte-Anne *(Saint-Cuthbert)*	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Anne *(Saint-Norbert)*	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Bernadette	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	-
Sainte-Geneviève	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Hélène	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	1
Sainte-Marcelline	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Sainte-Marguerite	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Marie	Aucun événement	De 10 à 19 événements déclarés	-
Sainte-Marie-Salomé	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Émile	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Thérèse	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Jean-Baptiste	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Joseph *(Saint-Liguori)*	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Joseph *(Berthierville)*	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Louis	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Louis-de-France	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	-
Saint-Pierre	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Théodore-de-Chertsey	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Sir-Wilfrid-Laurier	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Source d'Autray, de la	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Source, de la	Aucun événement	Aucun événement	-
Tourbillons, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Vert-Demain	Moins de 10 événements déclarés	40 événements et plus déclarés	-
Virevent	Moins de 10 événements déclarés	40 événements et plus déclarés	-
Wilfrid-Gervais	Aucun événement	Aucun événement	-

Établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Youville	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
ÉCOLES SECONDAIRES			
Achigan, de l'	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	1
Barthélemy-Joliette	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	-
Bermon	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	-
Chutes, des	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	-
Érablière, de l'	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	-
Havre-Jeunesse, du	De 10 à 19 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	1
Montagnes, des	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Pierre-de-Lestage	De 20 à 39 événements déclarés	Aucun événement	-
Rive, de la	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	-
Thérèse-Martin	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
ÉCOLE SPÉCIALISÉE			
Espace-Jeunesse, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-

3.2.2. Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

Tous les établissements scolaires de notre réseau ont mis en œuvre un plan de prévention de la violence et de l'intimidation. Ces plans incluent des activités de sensibilisation régulières, des formations et des pistes pour la résolution de conflits, ainsi que des protocoles d'intervention clairs. Parallèlement, les écoles proposent des programmes de développement des habiletés sociales, de la gestion des émotions et de la communication.

Dans certains milieux, l'approche de Soutien au comportement positif (CSP) est mise en place afin d'encourager les comportements sociaux positifs. Nos équipes-écoles peuvent également être soutenues par des conseiller·ères pédagogiques afin d'améliorer le climat dans leurs établissements.

3.3. Procédure d’examen des plaintes

Droits de l’élève et des parents

Depuis le 28 août 2023, le Protecteur national de l’élève est responsable de l’application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois. Il protège les droits des élèves et de leurs parents en leur permettant d’exprimer leurs insatisfactions envers les services scolaires qu’ils reçoivent de la part de leur école ou de leur centre de services scolaire.

Porter plainte

En cas d’insatisfaction au regard des services scolaires qu’il·elle a reçus, qu’il·elle reçoit, qu’il·elle aurait dû recevoir ou qu’il·elle requiert, un·e élève ou ses parents peuvent formuler une plainte selon une procédure comportant au plus trois étapes :

1. Dans un premier temps, l’élève ou son parent s’adresse directement à la personne concernée ou à son·sa supérieur·e;
2. Dans un deuxième temps, si l’élève ou son parent demeure insatisfait·e du traitement de sa plainte, il·elle peut ensuite s’adresser au ou à la responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire;
3. Finalement, si l’élève ou son parent est toujours insatisfait·e du traitement de sa plainte, il·elle peut communiquer avec le Protecteur régional de l’élève de sa région.

Au cours de l’année 2023-2024, la personne responsable du traitement des plaintes a traité 171 plaintes, dont 19 avaient trait à des actes d’intimidation ou de violence allégués par les parents.



4 Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

L'objectif de la répartition annuelle des revenus est de donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative.

Voici les principes de la répartition annuelle des revenus :

- L'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* encadre le processus de répartition budgétaire;
- Le budget du CSSS doit respecter l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses, ou présenter un déficit selon l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ).

  Les revenus proviennent principalement de trois sources :
  - subventions du MEQ;
  - taxe scolaire;
  - revenus spécifiques;
- La répartition des ressources financières se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures auxquels sont assujettis le CSSS et ses établissements;
- Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires pour financer l'ensemble des activités éducatives et administratives dans les établissements primaires, secondaires et le Centre multiservice, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements;
- Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires afin de financer les activités relatives au maintien et au bon fonctionnement des comités;
- Le CSSS, pour répondre aux exigences de sa mission et de la *Loi sur l'instruction publique*, retient les sommes nécessaires à la gestion :
  - du service de la dette;
  - de la Direction générale;
  - des services administratifs;
  - des services éducatifs;
  - des investissements;
- Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires pour gérer, de façon centralisée, les activités relatives aux établissements, notamment :
  - rémunération du personnel enseignant et non enseignant;
  - absentéisme à court et à long terme;
  - perfectionnement du personnel non enseignant;
  - perfectionnement du personnel enseignant, en partie;
  - entretien des terrains;
  - entretien, réparations et conservation des bâtiments;
  - coûts d'énergie;
  - téléphonie et télécommunications;
  - transport des élèves, matin et soir;
- La répartition des ressources financières entre les établissements s'effectue selon des règles de base uniformes en tenant compte, s'il y a lieu, des indices socio-économiques;

- Les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement (référence : annexe 3 des règles budgétaires du MEQ) doivent faire l'objet, au préalable, d'une consultation auprès des directions d'établissement ou du comité de répartition des ressources (CRR);
- Toutefois, en ce qui a trait au processus de consultation, et dans un souci d'efficacité, lorsqu'il y a dépôt de modifications ou de nouvelles mesures par le MEQ et que le CRR fait le constat, unanimement, que le modèle de répartition (basé sur la formule d'allocation) présenté par le MEQ correspond aux besoins de l'organisation, il est proposé par le CRR d'en informer le conseil consultatif de gestion plutôt que de le consulter;
- Les secteurs de la formation professionnelle, de l'éducation générale des adultes et du service aux entreprises et à la communauté s'autofinancent une fois qu'ils ont reçu l'ensemble des revenus provenant du MEQ et leur portion de taxe scolaire et des revenus spécifiques (déduction faite de la quote-part des services administratifs et corporatifs dont ils bénéficient);
- La surveillance du midi et le transport du midi sont des activités décentralisées aux établissements et qui s'autofinancent. L'utilisation des surplus doit respecter les règles d'utilisation des allocations budgétaires indiquées à la page 8. Les déficits doivent être justifiés au CSSS et un plan de redressement, adopté par le conseil d'établissement, doit être présenté au CSSS;
- La répartition des allocations du MEQ entre les services de garde se fait de façon équitable, de manière à créer des conditions d'opérations similaires d'un service de garde à l'autre et de favoriser le maintien de l'autofinancement de tous les services de garde;
- L'esprit de la répartition équitable des allocations exclut la possibilité d'exploiter le modèle pour en tirer un profit supplémentaire pour un service de garde en particulier;
- Un projet d'ouverture de points de service doit faire l'objet d'analyse avec les Services éducatifs et le Service des ressources financières, au plus tard en janvier;
- Les services de garde ont l'obligation de s'autofinancer. Les déficits doivent être justifiés au CSSS et un plan de redressement, adopté par le conseil d'établissement, doit être présenté au CSSS;
- Dans l'éventualité où une capacité budgétaire est dégagée lors du budget initial ou révisé du CSSS, il est convenu que les besoins sont ceux énoncés lors de la consultation des gestionnaires et qu'ils servent à orienter les décisions budgétaires;
- Dans un souci de soutenir les établissements des secteurs jeunes et adultes, ainsi que les différents services, un pourcentage maximum de 4 % (informations basées sur le dernier budget initial disponible) est calculé pour les activités administratives. Les bonifications des services administratifs font l'objet, au préalable, d'une autorisation par la Direction générale;
- Considérant le mode de financement actuel misant sur la décentralisation des mesures financières aux établissements, les services des niveaux 1, 2 et 3 doivent être financés par les sommes décentralisées aux établissements, à l'exception des seuils minimaux de service. Les services professionnels des paliers supérieurs 4, 5, 6, 7 et 8 sont assumés centralement.

Critères servant à déterminer les montants alloués

- La répartition des allocations budgétaires au secteur des jeunes se fait sur la base de la clientèle officielle au 30 septembre de l'année en cours, à moins d'indication contraire;
- La répartition des allocations budgétaires aux secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle se fait selon le financement établi de la certification de l'année en cours, à moins d'indication contraire;
- Les allocations supplémentaires du MEQ sont réparties selon les clientèles visées en tenant compte, s'il y a lieu, des indices socio-économiques, et sont non transférables, à moins d'indication contraire;

- La répartition du personnel enseignant financé par le MEQ s'effectue entre les établissements, par ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire pour chacun des établissements, selon le modèle d'allocation pour les activités éducatives;
- La répartition du personnel en éducation spécialisée se fait selon les indicateurs;
- La répartition du personnel en psychologie et psychoéducation se fait selon les indicateurs;
- La répartition des services en ergothérapie se fait selon les indicateurs;
- La répartition des services en orthophonie se fait selon les indicateurs;
- La répartition des services d'aide pédagogique (orthopédagogie) se fait selon les indicateurs;
- La répartition du service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire se fait selon les indicateurs;
- La répartition des services d'orientation se fait selon les indicateurs (annexe 8);
- La répartition du personnel préposé aux élèves handicapé·es se fait selon les indicateurs;
- La répartition des autres services complémentaires pour les technicien·nes en organisation scolaire et les surveillant·es sauveteur·euses se fait selon les indicateurs;
- La répartition du personnel de soutien administratif au primaire se fait selon les indicateurs;
- La répartition du personnel de soutien administratif au secondaire se fait selon les indicateurs;
- La répartition des allocations budgétaires décentralisées pour le personnel de soutien en entretien se fait selon les indicateurs;
- La répartition des allocations budgétaires décentralisées pour les dépenses de fonctionnement des établissements se fait selon les indicateurs;
- La répartition des ressources financières au Centre multiservice se fait selon les indicateurs;
- Le mode d'allocation pour les dépenses d'investissement se fait selon les indicateurs;
- La répartition de la subvention MEQ pour les services de garde se fait selon les indicateurs;

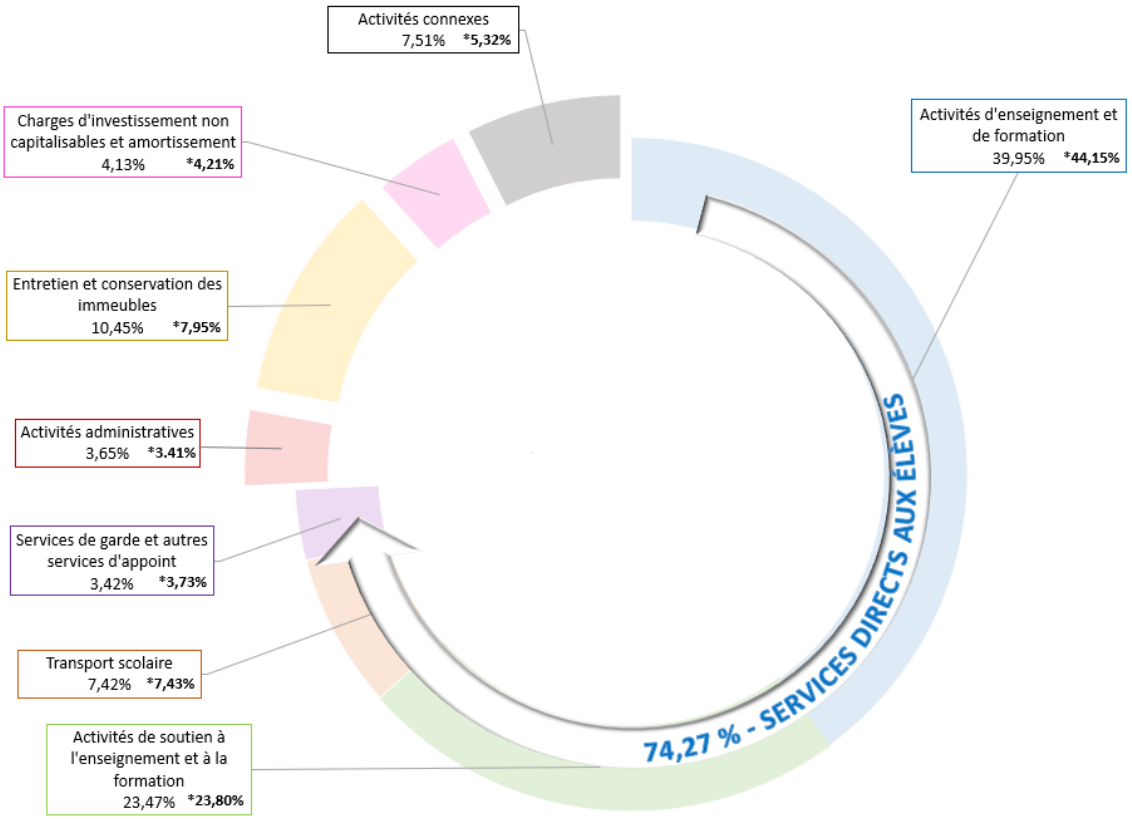
- Une allocation budgétaire de fonctionnement est accordée au comité de parents et au comité consultatif des services aux élèves handicapé·es ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages (HDAA).



4.2. Ressources financières

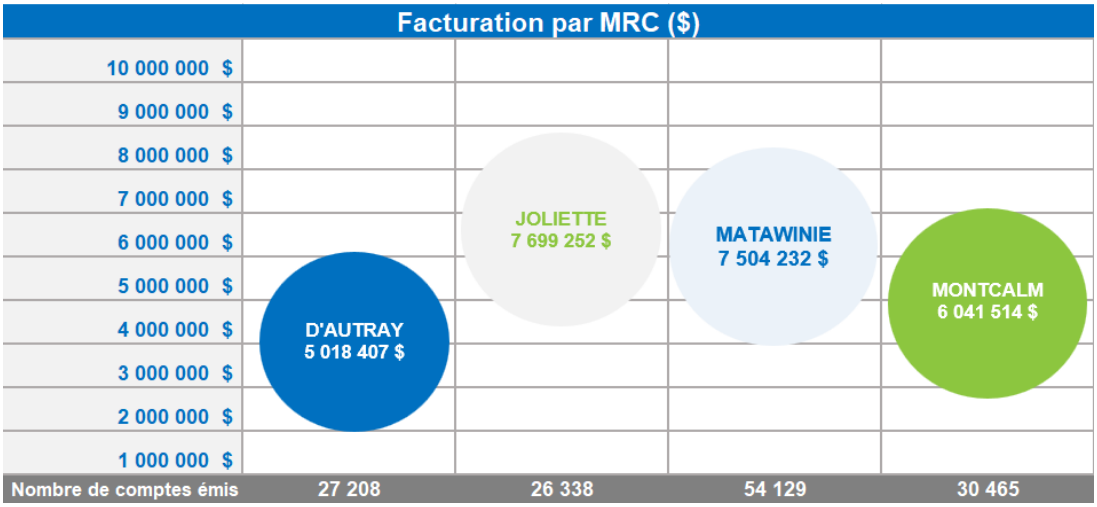
Le financement du CSSS est constitué, principalement, de subventions versées par le MEQ et de la taxe scolaire, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

Résultats financiers 2023-2024 pour chaque dollar investi



** Année financière 2022-2023 (à noter que pour fin de présentation, certains % ont été modifiés afin d'être comparables)*

Informations relatives à la taxe scolaire



4.3. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024				
Catégories d'emploi	**Heures travaillées (1)**	**Heures supplémentaires (2)**	**Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)**	**Nombre d'employé·es pour la période visée**
Personnel d'encadrement	355 285,92	0,00	355 285,92	238
Personnel professionnel	417 876,70	934,66	418 811,36	322
Personnel enseignant	2 981 474,48	20 489,02	3 001 963,50	4 522
Personnel de bureau, technicien·nes et assimilé·es	2 126 790,87	6 891,01	2 133 681,88	2 710
Ouvriers·ères, personnel d'entretien et de service	362 523,89	643,08	363 166,97	363
Total	**6 243 951,86**	**28 957,77**	**6 272 909,63**	**8 155**

Résumé du niveau de l'effectif du 1er avril 2023 au 31 mars 2024	
Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	6 175 201,11
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	6 272 909,63
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	97 708,52
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Non

La cible du MEQ a été dépassée, entre autres, pour les raisons suivantes : hausse de la clientèle au secteur des jeunes, agrandissements d'écoles primaires, embauches pour répondre à la mesure de maintien du bâtiment, ajout et maintien de mesures visant l'embauche de personnels variés et augmentation des classes spécialisées HDAA (élèves handicapé·es ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages).

Connaissance appropriée du français

Le CSSS exige la connaissance d'une langue autre que le français (anglais) pour occuper certains postes, soit :

- pour le personnel enseignant dédié à l'enseignement des cours de langue seconde, ce qui signifie 160 postes;
- pour le personnel professionnel (conseiller·ère pédagogique) dédié à l'enseignement des cours de langue seconde, ce qui signifie un poste;
- pour le personnel de soutien (secrétaire) dédié au service à la clientèle anglophone concernée par le transport scolaire, ce qui signifie un poste.

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024		
	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	3	121 250,20 $
Contrats de service avec un·e contractant·e autre qu'une personne physique	53	10 943 440,26 $
Total	**56**	**11 064 690,46 $**

4.5. Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1. Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Dans le cadre de la mesure de maintien d'actifs 2023-2024, le MEQ a accordé une aide financière de l'ordre de 26 189 779 $ en maintien d'actifs et de 6 860 432 $ en résorption du déficit de maintien, pour un grand total de 33 050 211 $. De plus, une aide supplémentaire de 3 173 507 $ a été accordée dans le cadre de la mesure Réfection et transformation des bâtiments.

2022-2023 (année précédente)	2023-2024 (année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 $	2 058 400 $	33 050 211 $	0 $
0 $	890 617 $	2 282 890 $	0 $

Ajout d'espaces (constructions et agrandissements) PQI 2022-2033

2023-2024 (année de reddition de comptes)		
Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 $	36 457 030 $	0 $

Concernant la mesure d'accessibilité, un investissement de 135 127 $ a été réalisé.

4.5.2. Ressources informationnelles

- Ajout et maintien des équipements de télécommunication : 867 970 $;
- Ajout et maintien d'équipements pour les élèves handicapé·es ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages (EHDAA) : 290 531 $;
- Mise aux normes du parc informatique : 3 202 683 $.



5 Annexe

5.1. Rapport d’activités du Comité de parents

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

2023-2024

Préambule

Le comité de parents est institué et encadré conformément à la LIP. Il a pour fonction :

- de promouvoir la participation parentale aux activités du centre de services scolaire;
- de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement du Centre de services scolaire;
- de transmettre au Centre de services scolaire l'expression des besoins identifiés par les représentant·es de chaque école et du ou de la représentant·e du CCSEHDAA;
- de donner son avis au Centre de services scolaire sur toute question qu'il est tenu de lui soumettre.

Le comité de parents est un regroupement qui représente les parents de notre communauté au Centre de services scolaire, mais aussi dans toute la région et dans toute la province. Notre objectif est d'informer, de soutenir et d'outiller le plus de parents possible.

Consultations et formations

Nous avons tenu huit séances par visioconférence et une séance en présentiel. Les sujets de consultation prévus par la loi ont été abordés, soit :

- Le calendrier scolaire
- Les objectifs, principes et critères de répartition
- Le plan triennal
- Les critères d'inscription
- La répartition des services éducatifs (jeunes)
- Les territoires desservant chaque établissement
- Les actes d'établissement (jeunes)

Le Centre de services scolaire a offert une formation aux membres, soit :

- Une formation de la FCPQ sur la structure, le fonctionnement et le rôle du parent au sein du conseil d'établissement.

Nos comités, leurs représentants et l'exécutif.

Présidence	Audrey Rivet
Vice-présidence	Jérémie Beauregard
Secrétaire	Nadia Ménard
Trésorier	Bruno Gaillet
CCSEHDAA	Alexandra Lefebvre
Comité consultatif du transport	Myriam Daigneault
FCPQ	Nadia Ménard Stéphanie Therrien-Thériault
RCP3L	3 officiels (AGA) : Nadia Ménard Jérémie Beauregard

	Isabelle Morin Substitut : Bruno Gaillet Substitut pour l'exécutif (parmi les trois officiers) : Isabelle Morin
CREVALE	Jessica Fluet

MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

Marianne Traversy-Aubin

Marie-Lou Racine

Jérémie Beauregard

Richard Beausoleil

Nadia Ménard

Le comité de parents est accompagné par M^{me} Julie Riopel, directrice générale adjointe au Centre de services scolaire des Samares. Elle est la mieux placée pour répondre à nos questionnements, vulgariser le contenu des documents, prendre note de nos suggestions. Elle invite parfois des partenaires du Centre de services selon l'intérêt des parents. C'est avec la collaboration de M^{me} Riopel et de M^{me} Lachance que nous élaborons les ordres du jour.

Les écoles représentées cette année étaient les suivantes (en surbrillance) :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
(ACTES D'ÉTABLISSEMENT)

École primaire de l'Ami-Soleil	École primaire du Ruisseau
École primaire des Amis-Soleils	École primaire Sacré-Cœur-de-Jésus
École primaire de l'Aubier	École primaire de Saint-Alphonse
École primaire Bérard	École primaire de Saint-Calixte
École primaire Bernèche	École primaire Saint-Cœur-de-Marie
École primaire des Brise-Vent	École primaire de Saint-Côme
École primaire du Carrefour-des-Lacs	École primaire Saint-Jean-Baptiste
École primaire des Cascades	École primaire Saint-Joseph
École primaire du Chemin-du-Roy	École primaire Saint-Louis-de-France
École primaire Dominique-Savio (St-Esprit)	École primaire Saint-Théodore-de-Chertsey
École primaire Dusablé	École primaire Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)
École primaire des Eaux-Vives	École primaire Sainte-Anne (Saint-Norbert)
École primaire Emmélie-Caron	École primaire Sainte-Bernadette
École primaire à l'Unisson	École primaire Sainte-Hélène
École primaire Germain-Caron	École primaire de Sainte-Marcelline
École primaire de Grand-Pré	École primaire de Sainte-Marie-Salomé
École primaire des Grands-Vents	École primaire Sainte-Thérèse
École primaire au Gré-des-Vents	École primaire de la Source
École primaire de l'Île Saint-Ignace	École primaire de la Source d'Autray
École primaire intégrée de Saint-Pierre	École primaire des Trois-Temps
École primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé	École primaire des Virevents
École primaire Lorenzo-Gauthier	École primaire Youville
École primaire des Mésanges	École de l'Espace-Jeunesse
École primaire Monseigneur J.-A.-Papineau	École secondaire de l'Achigan
École primaire des Moulins	École Barthélemy-Joliette
École primaire Notre-Dame (Saint-Alexis)	École secondaire Bermon
École primaire Notre-Dame (Saint-Roch-de-l'Achigan)	École secondaire des Chutes
	École secondaire de l'Érablière
École primaire Notre-Dame-de-la-Paix	École secondaire du Havre-Jeunesse
École primaire Panet	École secondaire des Montagnes
École primaire de la Passerelle	École secondaire Pierre-de-Lestage
École primaire des Prairies	École secondaire de la Rive
École primaire des Quatre-Temps	École secondaire Thérèse-Martin

Les faits saillants

- Présentation sur le *Règlement sur le traitement des plaintes* visant des sujets autres que les services rendus aux élèves, présenté par le Service du secrétariat général et des communications.

- Formation de sous-comités de travail : Rayonnement, Formations et Projets-écoles. Le comité Formations a travaillé sur l'élaboration d'un bottin de formations. Le comité Rayonnement a envoyé une communication aux établissements afin de connaître leur participation au comité de parents et, dans le cas inverse, les raisons de leur absence. Il a également octroyé des sommes aux établissements afin de stimuler leur AGA en début d'année 2024. Le comité Projets-écoles a offert 5 000 $ en bourses à des projets soumis au comité de parents par l'entremise d'un appel de candidatures.

- Congrès de la FCPQ offert en présentiel gratuitement aux membres du comité de parents intéressés.

- Le comité de parents a revu et modifié les règles de régie interne.

- PEVR : Nous avons été tenus au courant tout au long de l'année des développements du PEVR.

- Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement : Depuis deux ans, le ministère de l'Éducation prend en charge la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement qui était donnée auparavant par le Service du secrétariat général du Centre de services scolaire. La formation était accessible librement en ligne.

- Semaine de l'engagement parental : Nous avons participé à la Semaine de l'engagement parental de la FCPQ. Nous avons offert des entrées gratuites pour le rendez-vous national et avons souligné l'engagement hors pair de M^{me} Nadia Ménard, membre émérite du comité de parents.

- Réflexion organisationnelle : Nous avons organisé un atelier de réflexion afin d'orienter le plan d'action 2024-2025. Nous avons d'ailleurs proposé des précisions sur les modalités de rencontre et sur l'élaboration d'un calendrier avec les échéanciers des différents sous-comités.

Audrey Rivet

Présidente du comité de parents

2023-2024

Centre de services scolaire des Samares
4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois
Québec (J0K 2M0)

Centre
de services scolaire
des Samares
Québec